

L'Université du Bénin : Historique, évolution (1970-1995), contraintes et perspectives

Edo Kodjo Maurille AGBOBLI

Département des Sciences Economiques, FASEG,
Université de Lomé,
Lomé-Togo.

Résumé

La création de l'université du Bénin (UB) en 1970 a été motivée par le souci des autorités nationales de former des cadres pour les besoins du marché du travail. Des facultés, écoles et instituts de formation ont été mis en place pour répondre à ces besoins dans l'intérêt des opérateurs économiques.

Après un quart de siècle d'existence (1970-1995), il importe de disposer de renseignements complets sur cette institution afin de mieux orienter ses actions futures. Le présent travail de recherche vise donc à fournir à la communauté universitaire (enseignants, étudiants, personnel administratif et technique) ainsi qu'à l'opinion publique des informations globales dont les chercheurs peuvent tirer profit.

La maturité atteinte par l'institution a été le fruit d'un long et lent processus qui doit prendre en compte son historique, son évolution, ses contraintes et les perspectives qu'elle offre pour l'autorité rectorale et la communauté universitaire. Le bilan des activités menées servira de base aux améliorations à apporter à l'U.B. dans ses composantes structurelles, pédagogiques et académiques.

Mots-clés : *Création – UB – Former – Cadres – Marché du travail – Historique-Evolution – Contraintes – Perspectives.*

Abstract

The creation of the university of Benin (UB) was grounded on the concern of the authorities to train executive in order to meet the needs of the labour market.

The faculties, colleges and order institutes for higher education that were set up were consequently bound to offer training courses confirmed by diplomas, that are likely to meet the requirements of economic operators and also to reach this goal.

After twenty five (25) years of existence (1970-1995), it has become important to examine the evolution of its structures, its pedagogical performance, at the level of teachers as well as that of students; and especially to evaluate the importance given to pose graduate studies.

The examination of this evolution will allow to determine the improvements that should be brought to the university of Benin as far as its structural, pedagogical and academic components are concerned.

Key-Words: *Creation-UB - To train – Executives – Needs - Labour market – Performance - Teachers - Students- Post graduate studies – Constraints - Solution.*

INTRODUCTION

La création de l'université du Bénin (UB) en 1970 a été motivée par le souci des autorités nationales

de former des cadres pour les besoins du marché du travail (EDEE, 1999). Elle visait également à fournir à tous les citoyens désireux d'améliorer leur

connaissance un cadre approprié d'instruction (MPDI, 1970).

Les facultés, écoles, centres et instituts de formation mis en place devaient en conséquence offrir des formations susceptibles d'intéresser les opérateurs économiques. Le secteur public et le secteur privé (formel comme informel) bénéficieraient, compte tenu de l'offre spécifique de chacun d'entre eux, des produits issus de l'université en regard des opportunités offertes par le marché de l'emploi (DOUGNA, s.d.).

Vingt cinq (25) ans après l'ouverture de l'UB (1970-1995, un regard rétrospectif sur la mission qui lui est confiée s'impose afin d'apprécier l'évolution des structures mises en place, d'appréhender les performances réalisées au niveau des différentes évaluations, de récapituler les contraintes constatées et de proposer les adaptations nécessaires à l'amélioration de l'institution.

Plusieurs indicateurs sont censés concourir à l'analyse de l'historique et de l'évolution de l'UB, à savoir la demande de formation, le nombre des structures mises en place, les effectifs des étudiants, le coefficient d'encadrement pédagogique, le niveau d'inscription des enseignants sur les listes d'aptitude, les taux de réussite aux différents examens de chaque type de formation.

L'action pédagogique et académique de l'UB va de pair avec l'évolution structurelle et trouve son aboutissement dans les évaluations des formations. Celles-ci portent sur le cycle I aboutissant aux différents diplômes d'études générales (DEUG), sur le cycle II se terminant par la licence et la maîtrise, et le cycle III qui débouche sur le doctorat.

L'objet du présent travail de recherche est de fournir à la communauté universitaire une banque de données variées exploitables, auparavant dispersées dans plusieurs documents, et de donner aux décideurs un aperçu général sur l'évolution de l'institution créée afin d'orienter et de faciliter ses adaptations ultérieures.

PROBLÉMATIQUE

L'enseignement supérieur, créé au Togo avec l'université du Bénin en 1970, devrait répondre aux yeux des autorités politiques aux diverses préoccupations

qui s'expriment en insuffisance de l'offre de formation universitaire, en forte croissance de la demande de formation et en contrainte extérieure consécutive aux exclusions des nationaux des universités à vocation régionale.

Le système d'enseignement qui est en vigueur, simple transposition du système français répond-il aux aspirations profondes des partenaires qui ont mis en place une réforme de l'enseignement en 1975 avec l'appui de l'Unesco ? Le défi de la démocratisation, de la rentabilité et de l'efficacité de l'enseignement voulu a-t-il pu être relevé au niveau de l'enseignement supérieur, aboutissement de tout cursus scolaire ?

MÉTHODOLOGIE

La réforme de 1975 rendait l'enseignement moins théorique, créait des passerelles aux apprenants, mettait en exergue les activités créatrices manuelles et les travaux agricoles. Dans le cas qui nous préoccupe c.a.d. l'enseignement supérieur, toute création de structure d'enseignement recourt à des prescriptions réglementaires, à des procédures et modes de gestion, à des modalités de mise en oeuvre, à des moyens d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Ce fut le cas de l'université du Bénin que l'on peut suivre par une approche déductive et synthétique à partir des dispositions réglementaires permettant de cerner et de comprendre son évolution.

L'exploitation des textes juridiques fondamentaux (lois, décrets, arrêtés, décisions, notes de services) émanant des différentes autorités, l'analyse des données statistiques produites par les structures opérationnelles de l'UB ont guidé la méthodologie de travail. Ainsi, une fois énoncées les missions de l'institution, l'évolution de celles-ci a été appréhendée à travers les statistiques des résultats tant pour l'action pédagogique que pour l'encadrement dont seront déduites les contraintes qui conditionneront les perspectives.

L'UB en tant qu'institution de promotion de l'enseignement supérieur accorde une place importante à la recherche personnelle et innovatrice couvrant plusieurs années (LEGENDRE, 1993) et organise les formations pour qu'elles restent liées à la motivation, aux schèmes de pensée et aux valeurs des

personnes (CHENE, 1995). L'évaluation de ces actions pédagogiques et académiques peuvent-elles faire croire à une efficacité interne réelle du système ? La réponse découlera du comportement des agrégats académiques, des paramètres pédagogiques et des critères d'appréciation.

I. HISTORIQUE DE L'UNIVERSITE DU BENIN

La décision de création de l'une université au Togo en 1970 a été le fruit d'un long et lent processus historique remontant à la période de l'organisation de l'enseignement au Togo. Cette organisation est passée par des phases successives à savoir celles des missionnaires (1878-1884), de l'administration allemande (1885-1914), de l'administration britannique (1915-1918), de l'administration française (1919-1958). Durant toute cette longue période coloniale, il n'a pas été entrepris de profondes modifications dans les structures d'enseignement et le contenu des programmes. La préoccupation essentielle demeurait l'instruction de base (enseignement primaire et secondaire), la formation pratique (enseignement professionnel et technique).

L'accession du Togo à l'indépendance en 1960 ne changea guère l'orientation de l'enseignement quant à sa finalité et ses méthodes. L'enseignement supérieur ne figurait pas encore dans les préoccupations nationales et les apprenants qui achevaient leurs études secondaires jusqu'en 1965 n'avaient d'autres opportunités que l'inscription dans les universités à l'étranger. D'après les statistiques, l'on estime à environ 250 le nombre de togolais effectuant des études supérieures à l'extérieur de 1958 à 1965 (VOULE-FRITITI, 1991).

L'année 1965 constituera un tournant dans l'évolution du système éducatif national. En effet, compte tenu de l'accroissement de l'effectif des bacheliers sortis des établissements secondaires (23 bacheliers en 1960, 250 bacheliers en 1965), des difficultés des autorités à faire face à l'augmentation des coûts de formation à l'extérieur (bourses, aides, œuvres sociales, transport), de la forte demande interne de formation supérieure, du souci des décideurs de disposer peu à peu de structures de souveraineté autonomes, les gouvernements du Togo et du Bénin se sont accordés en 1965 pour créer l'institut d'enseignement supérieur du Bénin (IESB).

Ce dernier est constitué de deux (2) écoles, à savoir l'école des sciences à Porto-Novo et l'école des Lettres à Lomé. L'école des lettres de Lomé qui est l'embryon de l'université du Bénin (UB) prépare au certificat d'études littéraires générales (CELG) qui est un enseignement propédeutique. La réforme de l'enseignement en France de 1967 nécessitera le remplacement du CELG par le diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL) couvrant les spécialités suivantes : lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, histoire, géographie.

Les contestations étudiantes de l'année 1968 en France s'étendront aux universités africaines francophones à vocation régionale (Dakar, Abidjan). Les étudiants togolais à l'étranger auront à en subir les conséquences par leurs exclusions répétées des universités où ils sont inscrits. La perspective de perte des incidences positives des charges en formations assurées aux étudiants, le désir d'adapter les offres de formation aux besoins de formation, le souci de limiter les transferts de ressources à l'étranger qui déséquilibrait la balance des paiements, le désir de rapprocher l'enseignement supérieur de la demande d'enseignement, la défense des droits étudiants contre la tendance itérative des autorités universitaires étrangères à l'exclusion des étudiants togolais, vont pousser les autorités togolaises à la décision de doter le pays de sa propre université.

Les bases juridiques de cette université figuraient dans le premier plan de développement économique et social 1966-1970 (MEFP, 1965) avec la mise en place de certaines structures comme l'école normale supérieure d'Atakpamé (ENSA), l'institut pédagogique national (IPN), la direction de la planification de l'éducation et de la conjoncture (MPDI, 1970). Ainsi, le décret n° 70-156/PR du 14 septembre 1970 portant création de l'UB met fin aux incertitudes de formation supérieure en ouvrant d'immenses opportunités aux candidats à la formation dans l'enseignement supérieur national. A travers l'étude du contenu des textes fondamentaux apparaît la consistance des structures opérationnelles de l'université

1.1 Fondements des structures opérationnelles

L'institut d'enseignement supérieur du Bénin (IESB) a été créé et organisé par la convention du 14 juillet 1965 signée entre la République togolaise et la République du Dahomey. Sur la base des dis-

positions conventionnelles, les autorités togolaises ont, par décret n° 66-93 du 12-5-66, accordé l'autonomie financière au centre d'enseignement supérieur de Lomé (MENR, 1966).

La persistance des agitations étudiantes à l'extérieur après 1968 et la forte progression des candidats à la formation universitaire dont l'effectif moyen annuel atteint 800 postulants (DPEC, 1970) poussèrent le gouvernement togolais à créer l'UB par décret n° 70-156 du 14-09-70 (MENR, 1970). Cette décision vise à offrir des opportunités locales de formation supérieure à tous les citoyens avides de connaissances, méritants et surtout à ceux dont les moyens limités ne permettent pas d'effectuer des études à l'extérieur.

La mise en place des structures de l'UB se fera graduellement en évoluant des écoles aux facultés. Dans le souci de former des cadres compétents en vue de la promotion du développement socio-économique, les autorités togolaises créent, dans un premier temps, des écoles (MENR, 1970). Celles-ci couvrent le droit et les sciences économiques, la médecine, les sciences et les lettres. A ce nombre d'établissements s'ajoute un institut universitaire de technologie. En 1972, le décret n° 72-181 du 5/9/72 crée les écoles supérieures d'agronomie (ESA), de mécanique industrielle (ESMI), d'administration, des techniques économiques, de gestion et de commerce (EATEGC) et des assistants médicaux (EAM) ainsi que l'institut national des sciences de l'éducation (INSE).

Alors qu'en 1985 l'ESMI est érigée en école nationale supérieure d'ingénieur (ENSI) par arrêté n° 50/MENRS du 19 juillet 1985, en 1988 le décret n° 88-182 du 29 septembre 1988 transforme certaines autres écoles en facultés de droit (FDD), des sciences économiques et de gestion (FASEG), de médecine (FDM), des sciences (FDS) et, enfin des lettres et sciences humaines (FLESH).

En 1986 sont créés : l'école supérieure de secrétariat de direction (ESSD) par arrêté n° 08/025/METFPA du 19 août 1986, l'institut universitaire de technologie (IUT) de gestion par arrêté n° 86/016/METFP du 2 juin 1986. De même, un centre informatique et de calcul (CIC) est créé en 1988 par arrêté n° 67/MENRS du 26 septembre 1988. Le CIC abritera, à partir de 1990, un centre inter africain de formation et de maintenance des équipe-

ments de la micro-informatique (CAFMICRO).

En 1990 l'institut universitaire de santé et des sciences biologiques et alimentaires (IUSSBA) créée dans le cadre de l'école de médecine est transformé en école supérieure des techniques biologiques et alimentaires (ESTEBA). Par ailleurs, les besoins de diversification de la formation induiront un centre de formation à distance (CFD) durant la décennie 1990. La faculté de médecine se verra adjoindre une section pharmacie en 1995 devenant alors la faculté mixte de médecine et de pharmacie (FMMP).

A ce jour, on compte au sein de l'UB 14 établissements publics d'enseignement supérieur dont 5 facultés, 5 écoles, 2 instituts et 2 centres qui complète l'unité de recherche démographique (URD). Toutes ces structures sont prévues pour répondre à la demande de formation qui se veut elle-même aussi diversifier que possible. Il faut noter cependant qu'à part une ou deux filières initiées par l'université dans les filières courtes (secrétariat de direction, institut universitaire de technologie de gestion), l'enseignement supérieur technique et professionnel, initié par des promoteurs privés, relève la tutelle du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP).

1.2 Les types des formations

En prenant en compte les prédispositions des candidats à la formation universitaire d'une part et, de l'autre les besoins potentiels de l'économie nationale, c'est-à-dire du marché de l'emploi, et les opportunités de l'économie internationale donc du marché international d'emploi, les textes fondamentaux de l'UB ont misé sur des types de formation qui induisent une diversité de filières sur lesquelles se fondent les programmes. Le choix de domaines d'intérêt pour la formation constitue une décision académique s'inspirant du système de coopération dont le pays fait partie, des nouvelles opportunités qui s'offrent à la science de l'éducation, à l'idéal de société que l'on vise. La primauté apparaît au système français qui créera le cadre de coopération francophone en matière d'enseignement.

Ainsi, les formations offertes à l'étudiant au Togo intéressent : le droit et l'aptitude aux professions d'avocat, l'économie et la gestion ; l'administration des entreprises, les disciplines littéraires et des

sciences humaines ; les sciences exactes comme la biologie, les mathématiques, la physique et la chimie ; la médecine et la pharmacie ; l'agronomie dans ses composantes végétales et animales ainsi que l'agro-économie ; le génie civil mécanique et électrique ; les activités biologiques et alimentaires dans le cadre de la santé humaine ; l'assistanat médical orienté vers le génie sanitaire, l'anesthésie-réanimation, la radiologie et l'imagerie médicale, l'ophtalmologie ; l'enseignement par la maîtrise de la pédagogie dans les différentes filières ; le secrétariat de direction, les techniques de gestion ; l'informatique, la formation à distance sur base de formation diplômante et de formation à la carte.

Les opportunités induites par les nouvelles technologies de l'information ont conduit les autorités universitaires à l'ouverture du cadre universitaire sur le réseau Internet. L'expérimentation est par ailleurs en cours pour le lancement de l'université virtuelle africaine (UVA) qui constitue le soubassement de ce réseau. La diversité de l'enseignement et de la formation se double d'opportunités offertes par l'université dans le domaine de la recherche. De par ses statuts, l'UB a pour missions, entre autres : la recherche scientifique et le développement technologique ainsi que la valorisation de ses résultats, les prestations de service dans le cadre de la formation et de la recherche (PR, 1997). L'activité de recherche est destinée à assurer la promotion des enseignants, à développer le goût de la découverte, à favoriser l'excellence pour la crédibilité de l'université, à enrichir les enseignements dispensés. La recherche s'effectue individuellement ou en équipe sur la base de projet spécifique ou de programme soumis à un directeur de recherche.

A l'origine, la direction des affaires académiques, de la scolarité et de la recherche scientifique (DAASRS) coordonnait les activités pédagogiques et de recherche. Avec l'importance du rôle grandissant des chercheurs, des enseignants et des étudiants, une scission de la DAASRS s'est imposée dès 1981. La direction des affaires académiques et de la scolarité (DAAS) s'est vue confier la mission pédagogique tandis que la direction de la recherche scientifique (DRS) créé au sein de l'UB par arrêté rectoral n° 10/UB/R/81 du 26/10/1981 a été par contre chargée de coordonner et de dynamiser les activités de recherche. A ce titre, l'organisation de journées scientifiques internationales lui est con-

fiée depuis 1990 en vue de diversifier le cadre des activités de recherche dans le sens d'une complémentarité inter universitaire. Il convient de préciser que les étudiants ont la possibilité de s'adonner à la recherche au cours de leurs travaux pratiques ou dirigés avec comme résultante la production d'articles scientifiques et ou de mémoires de fin d'études. Ils sont en cela encadrés par les enseignants chercheurs de rang A (professeurs et maîtres de conférences) ou B (maîtres assistants et assistants) éventuellement.

Les structures de l'UB, les programmes de formation, les conditions d'enseignement, se fondent sur des textes réglementaires en l'occurrence les lois, les décrets, les arrêtés, les décisions, les notes de service, adaptés au fur et à mesure du développement de l'institution (cf. annexe I, II, III, IV, V).

Durant les vingt (25) années d'existence, l'UB s'est affirmée par les rentrées solennelles, l'organisation de séminaires, d'ateliers, de symposiums, de colloques, de conférences, de tables rondes, de rencontres culturelles entre les composantes de la communauté universitaire ; elle a initié et conclu des accords et conventions inter-universitaires, exécuté des contrats d'études dans des domaines variés dans la vie économique et sociale nationale, etc. C'est à travers ses actions qu'il convient d'apprécier les performances de l'UB.

Le cadre structurel de mise en oeuvre (offre de formation) se complète de l'action pédagogique (demande de formation). La croissance de l'institution s'inscrit dans ces deux dynamiques que conforte la détermination des autorités universitaires à faire évoluer les structures vers une rentabilité profitable non seulement aux étudiants mais également à l'Etat et aux parents.

II. EVOLUTION : CROISSANCE DE L'UB

Les facultés, écoles, instituts, centres et unités existant au sein de l'UB ont été progressivement créés et organisés conformément à la mission assignée à l'institution. Ainsi de 1970 à 1995, il a fallu 16 décrets pris en conseil des ministres, 13 arrêtés ministériels et interministériels, 21 arrêtés rectoraux, 7 décisions rectorales ou du conseil de l'université et 4 notes de service rectorales pour organiser et faire fonctionner les structures universitaires. (UB, 1994).

L'extension de la mission de l'UB est allée de pair avec le développement des structures et la progression de la demande de formation. Cette dernière beaucoup plus que l'appréciation des résultats à partir des évaluations a été déterminante dans la croissance de l'institution. Deux paramètres permettent de cerner l'évolution de l'UB: les besoins d'enseignement et l'évaluation des formations.

2.1 Les besoins de formations

Au niveau des structures, l'autorité universitaire a mis en place graduellement les établissements au fur et à mesure de l'expression des besoins de formation. L'effectif des étudiants est passé de 845 en 1970/71 à environ 11.000 en 1994/1995 soit une multiplication par 13 en 25 ans (DAAS, 1996). A l'origine, les structures avaient été prévues pour contenir au plus 6000 étudiants. Le dimensionnement de la capacité en effectif universitaire découlait de l'évolution constatée avant 1969 des effectifs des degrés d'enseignement au niveau primaire et secondaire.

A partir de la décennie 1970, l'augmentation progressive du nombre des inscrits au baccalauréat deuxième partie a induit l'augmentation du nombre des admis dont il était difficile de refuser l'inscription pour des études universitaires. Sur la période de 1970 à 1995, le taux d'accroissement annuel moyen des admis qui frappent à la porte de l'université est de 28% (cf. annexe 7) auquel il faut ajouter les demandes d'inscription des étudiants étrangers. L'importance de l'effectif annuel de demandeurs de formation universitaire est la résultante de l'évolution favorable des résultats des évaluations de fin de cycle de l'enseignement primaire (indice de croissance 12 en 25 ans), de l'enseignement du second degré (indice de croissance 30 en 25 ans) et de la première partie du baccalauréat de l'enseignement du troisième degré (indice de croissance 15 en 25 ans).

L'explosion des effectifs a conduit à une extension progressive de l'infrastructure pédagogique (amphithéâtres, laboratoires et bibliothèques), du centre des œuvres universitaires (restauration et hébergement), des bourses et aides scolaires non gérées par l'université. Le choix des filières par les étudiants détermine le plus souvent la construction des infrastructures complémentaires. Ainsi, durant la

période 1971-1995, le nombre des établissements répartis entre les facultés, écoles, instituts et centres est passé de 5 à 14, le nombre d'instituts de recherche de 1 à 3, la capacité d'accueil de la bibliothèque de 90 à 2540 places. Les résidences universitaires ont vu leur offre en lits passer de 200 à plus de 2800 et le restaurant universitaire s'est organisé pour servir plus de 1000 repas par jour. Le personnel administratif, technique et autres qui atteignaient à peine 100 personnes en 1970-71 dépasse les 1000 en 1995 (cf. annexe 8).

Malgré cet effort, il y a lieu cependant de constater une inadéquation entre les besoins de formation et l'offre correspondante qui se reflète au niveau des évaluations des étudiants à tous les niveaux de formation.

2.2 Les évaluations des formations

Les formations dispensées par l'U.B. étaient destinées d'abord à permettre aux bénéficiaires l'acquisition de connaissances éprouvées susceptibles de les aider dans leur épanouissement et ensuite à fournir à la nation les compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'activité économique. Ces deux finalités expliquent la diversité des filières proposées par les structures pédagogiques. Vingt cinq ans d'existence de la vie de l'institution universitaire sont alors suffisants pour faire un bilan ou une évaluation des actions entreprises.

Deux acteurs apparaissent comme déterminants dans l'appréciation des efforts de l'université dans l'accomplissement de sa mission à savoir les enseignants et les étudiants. Les enseignants d'abord sont pris en compte dans l'évaluation parce qu'ils ne peuvent transmettre des connaissances que si eux-mêmes disposent des capacités et compétences requises. Les étudiants ensuite sont ciblés puisque de leurs résultats dépend l'efficacité des formations offertes compte tenu des besoins nationaux inventoriés.

2.2.1 Les capacités et les compétences des enseignants

A l'UB comme dans toute université du système francophone, le recrutement de l'enseignant répond à des critères précis. en l'occurrence la possession d'un diplôme universitaire de niveau doctoral. Une

fois intégré dans le grade correspondant à son titre universitaire, l'enseignant doit pouvoir s'inscrire sur les listes d'aptitude par le jeu de concours ou de travaux de recherche en vue de sa promotion dans le corps des enseignants du supérieur.

L'excellence qui doit gouverner à la transmission des connaissances au sein de l'université impose à ce que les enseignants aient non seulement des aptitudes mais également disposent de réelles capacités de recherches qui leur permettent de s'adapter à l'évolution de la science et de la technique dans un monde en perpétuelle mutation. Ils doivent être des chercheurs permanents qui en ajoutent à la science qu'ils sont censés posséder. Leur évaluation constitue à ce titre une nécessité ou exigence indispensable à la crédibilité de l'institution universitaire et à l'appréciation des acquisitions des étudiants.

Dans le cadre de l'UB, l'offre d'enseignants a suivi l'évolution de la demande de formation sans atteindre une réelle adéquation. Cette inadéquation a engendré une baisse des rendements de l'étudiant du fait de la densité des volumes horaires trop élevés des enseignants qui arrivent rarement à se consacrer aux travaux de recherches. Les études statistiques des résultats scolaires ont souvent révélé des relations inversement proportionnelles entre les résultats des étudiants et l'importance du volume horaire de l'enseignant. Au regard des données statistiques de l'annexe 8, il apparaît que l'encadrement de l'étudiant s'est dégradé depuis la création de l'UB (1970) jusqu'à sa maturité (1995) en passant de un (1) enseignant pour 6 étudiants à un (1) enseignant pour 14 étudiants. Cette dégradation s'est traduite par la lenteur des inscriptions des enseignants sur les diverses listes d'aptitude. Ainsi, de 1970 à 1995 on dénote 55 % du personnel enseignant, tous grades confondus, inscrits sur les listes d'aptitude (DAAS, 1996).

Dans l'ensemble, il ressort des statistiques une grande disparité entre les établissements d'enseignement supérieur tant dans l'effectif requis d'enseignants que dans l'inscription de ces derniers sur les listes d'aptitude (cf.annexe.9). Les établissements des sciences exactes sont mieux pourvus que les établissements des sciences sociales car leur effectif demeure relativement acceptable tout en disposant d'équipements appropriés.

2.2.2 Les résultats des évaluations des étudiants

L'un des paramètres d'appréciation des performances d'une institution est le taux atteint par les évaluations globales et sectorielles. L'UB n'échappe pas à cette considération. En effet, pour ce qui a trait aux résultats des étudiants, le taux annuel d'échec constaté sur la période 1971-88 est de 50 % (GBIKPI-BENISSAN et QUASHIE, 1989). Le taux moyen annuel de réussite est de 25 % avec de fortes disparités entre les établissements (cf. annexe 6). En se référant aux produits (diplômés) du système d'enseignement supérieur tel qu'il transparaît dans l'annexe précitée, le taux annuel moyen de réussite cache d'énormes disparités entre les établissements. Les résultats se situent en dessous de cette moyenne pour des établissements (facultés et écoles) des sciences exactes sauf l'école supérieure d'agronomie. Ils sont par contre supérieurs à la même moyenne pour des établissements des sciences sociales sauf pour les sciences économiques et de gestion, les sciences de l'éducation, le secrétariat de direction.

Dans l'ensemble, en alignant 25 % de taux de réussite sans échec durant le cursus universitaire, 50 % de redoublement dont la majorité réussissent après un ou deux échecs durant le cursus universitaire, 25 % d'abandons et d'exclusion pour des raisons diverses, l'UB a atteint peu à peu la maturité pour rechercher les voies et moyens d'un nouveau développement qui viserait l'excellence. Les résultats énoncés concernent le cycle I et II de formation universitaire. En effet, en 1970 le nombre de réussite au diplôme d'études universitaires générales (DEUG) a varié de 172 à 989 en 1995 soit une progression annuelle de 19% ; durant la même période, le nombre de titulaires de diplômes de licence est passé de 110 à 1101 soit une augmentation annuelle de 36% et celui des titulaires de maîtrise a évolué de 57 à 927 soit un accroissement annuel 61%.

Le cycle III de formation n'a vraiment commencé par prendre corps qu'au cours de la décennie 1980 dans les facultés de sciences exactes. La disponibilité du corps enseignant, des équipements et fournitures, la fluidité de la coopération universitaire dans ce domaine et le forte demande des postulants, ont favorisé la rapide expansion de la formation doctorale en médecine et en sciences. Les facultés des sciences sociales suivront ce processus à partir de la décennie 1990 mais de façon lente du fait de

l'absence d'un environnement propice en enseignants, infrastructures (en laboratoires, en équipements et en fournitures) face à une demande potentielle réelle. En tenant compte des statistiques disponibles, l'on peut retenir que sur la période 1971-1995 en regard du nombre d'inscrits avant l'admissibilité aux examens requis, la couverture des besoins en formation doctorale se situe à 29 % environ.

Ainsi, les exclus de l'enseignement supérieur représentent au moins 25% des entrants. Par suite des redoublements autorisés, les étudiants mettent beaucoup plus de temps pour achever leur cycle normal d'étude. C'est cela qui fait apparaître comme acceptable le taux de réussite moyen sur la période. (Rectorat, 1995).

CONCLUSION : DEFICIENCES ET PERSPECTIVES

A la lumière de ce qui a été analysé, l'enseignement supérieur au Togo a permis de résoudre partiellement certains problèmes nés de la décolonisation et de l'ostracisme des autorités des universités régionales ; il a créé des opportunités de formations supérieures à une frange importante de la communauté qui ne dispose pas de moyens suffisants pour assurer la formation à l'extérieur. L'évolution de l'UB s'est inscrite dans une dynamique politique, culturelle, pédagogique, stratégique qui enracine l'enseignement supérieur dans les réalités environnementales conformément à la réforme de l'enseignement de 1975. Les défis de l'emploi, de la demande de formation, d'intégration aux échanges mondiaux justifiaient l'opportunité de création de l'université.

Malgré la détermination et la volonté politique, certaines données limitent les efforts entrepris en doutant de la performance du système. L'enseignement supérieur reste calqué sur le modèle français sans beaucoup de références aux exigences environnementales. La fourniture de compétences à l'économie nationale, satisfaite durant les premières années, est devenue un handicap dans le domaine de l'emploi car les besoins en compétences de l'économie nationale demeurent inférieurs aux produits issus du système. Il en a découlé un chômage structurel.

L'absence d'harmonisation des programmes entre les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) crée parfois une rupture dans le cursus scolaire que ne compensent pas des passerelles appropriées. L'enseignement technique et la formation professionnelle constituent l'exemple type de cette distorsion dont pâtissent les élèves. En effet, sur le plan pédagogique, la pédagogie passive continue d'avoir cours alors que les nouvelles méthodes pédagogiques actives favorisent une meilleure assimilation des connaissances.

Au vu des résultats mitigés et de la persistance de certains goulets d'étranglement, des mesures urgentes et des stratégies appropriées s'imposent. Les défis conjoncturels des première et deuxième décennies des Nations unies pour le développement (1960-1979) ont imposé une certaine évolution structurelle de l'enseignement supérieur qui ne convient plus pour l'environnement national durant la troisième et de la quatrième stratégie des Nations unies pour le développement (1980-1999) ; Encore moins pour la période de l'économie du savoir (2000-...) qui voit exceller les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans ces conditions, pour déterminer de nouvelles perspectives de l'enseignement supérieur au Togo, la connaissance préalable des contraintes antérieures sont indispensables.

1- Les contraintes induites par l'évolution structurelle

D'énormes sacrifices ont donc été consentis pour permettre à l'UB d'atteindre son niveau actuel d'évolution, qui, quoique relativement favorable, laisse persister des insuffisances qui en limitent l'efficacité. L'opinion publique et la communauté universitaire perçoivent ces insuffisances à travers les faiblesses des structures institutionnelles, les insuffisances relatives aux objectifs assignés à l'établissement, le manque d'infrastructures pédagogiques, la relative pénurie en personnel enseignant, administratif, technique et en matériel didactique, la baisse tendancielle des ressources destinées aux dépenses de fonctionnement, d'équipements et d'investissement, l'inadaptation des programmes d'enseignement et des modes d'évaluation ainsi que les causes exogènes multiples (SOTED-IREDU, 1991).

A partir des données de l'annexe 8, il ressort que

l'augmentation de l'effectif des étudiants sur la période considérée (48%) soit une multiplication par 13 en 25 ans n'a pas été compensée par l'accroissement :

- du nombre des établissements (7% de croissance),
- du nombre des programmes d'enseignement (8%),
- du nombre d'instituts de recherche (8%),
- de l'effectif des enseignants (le taux d'encadrement est passé de 1 enseignant pour 6 étudiants à 1 pour 14),
- du nombre des diplômés dont le taux de réussite se situe à 19% pour les titulaires de DEUG, à 36% pour les titulaires de la licence et à 61% pour les titulaires de la maîtrise.

L'évaluation de l'évolution de l'université dénote une certaine stagnation que ne favorise pas l'environnement sociopolitique nationale faite d'agitation étudiante permanente, de réduction des ressources financières consécutive au marasme économique durable. L'état des lieux réalisé par la nouvelle Présidence de l'université de Lomé (PUL) dans son plan stratégique de développement 2004-2009 met l'accent sur les insuffisances quantitatives et qualitatives de l'offre et des structures qui l'accompagnent : accroissement incontrôlé des effectifs, faiblesse numérique et qualification insuffisante du corps enseignant, insuffisance de documentation, d'appui à l'enseignement et des structures d'accueil, recherche mal orientée et peu productive, coopération inter-universitaire peu opérationnelle, absence de suivi et de rétrospective critique du fonctionnement de l'université (UL, 2004)

Dans le cas des formations de cycle III qui feront objet de travaux de recherche spécifiques, d'autres paramètres apparaissent qui influencent de façon négative la performance recherchée. En effet, l'absence de ressources a constitué un élément déterminant de la promotion des formations en cycle III car sans ces ressources il était impossible de renforcer les espaces pédagogiques (salles de cours, bibliothèques, laboratoires), d'acquérir les ouvrages et manuels scientifiques appropriés, de satisfaire les conditions étudiantes quant aux œuvres universitaires, d'assurer la promotion permanente des enseignants de rang magistral, seuls habilités à encadrer les doctorants.

2- Les perspectives nouvelles

L'évolution de l'UB, appréciée dans ses composantes historique, politique, académique, pédagogique et structurelle nécessite des mesures correctives sous forme d'orientations nouvelles. Ces dernières, selon certains enseignants chercheurs, en prenant en compte le travail productif devraient mettre en évidence le développement des curricula dans les structures universitaires rénovées et innovées où la professionnalisation des formations serait déterminante (INSE, 1991).

De même, des réflexions sur les structures à mettre en place dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement supérieur au Togo (DGES, 1998), il ressort que l'attention doit être portée sur les missions et fonctionnement de l'UL à renforcer dans le sens d'un élargissement; sur la qualité de l'enseignement dispensé à améliorer pour une plus grande efficacité ; sur la professionnalisation et la diversification de l'offre de formation à proposer pour une adaptation efficiente à l'environnement socio-économique; sur le financement à élargir pour une mobilisation optimale des ressources : et enfin la gestion rationnelle à assurer dans le sens d'une bonne gouvernance.

Afin d'offrir à la demande de formation des opportunités multiples, il s'avère impérieux de créer des unités de formation et de recherche (UFR) ou des unités d'enseignement et de recherche (UER) axé sur le système modulaire, de faciliter l'accès à l'information par le développement des bibliothèques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de définir un nouveau mode de gestion des structures (gestion par objectifs, gestion des ressources, gestion de la qualité et de l'excellence, gestion stratégique), de favoriser des nouvelles conditions de vie universitaire fondées sur le partenariat responsable entre les partenaires de l'université, de mettre en place une méthode plus dynamique d'évaluation des étudiants, d'adapter constamment les programmes de formation et d'études.

Pour éviter l'engorgement de l'entrée à l'université, il s'impose la révision des conditions d'admission au niveau de tous les établissements à l'entrée des cycles et au sein des cycles, d'introduire beaucoup plus de rigueur dans l'appréciation de la conduite et de la discipline au sein de l'université, de

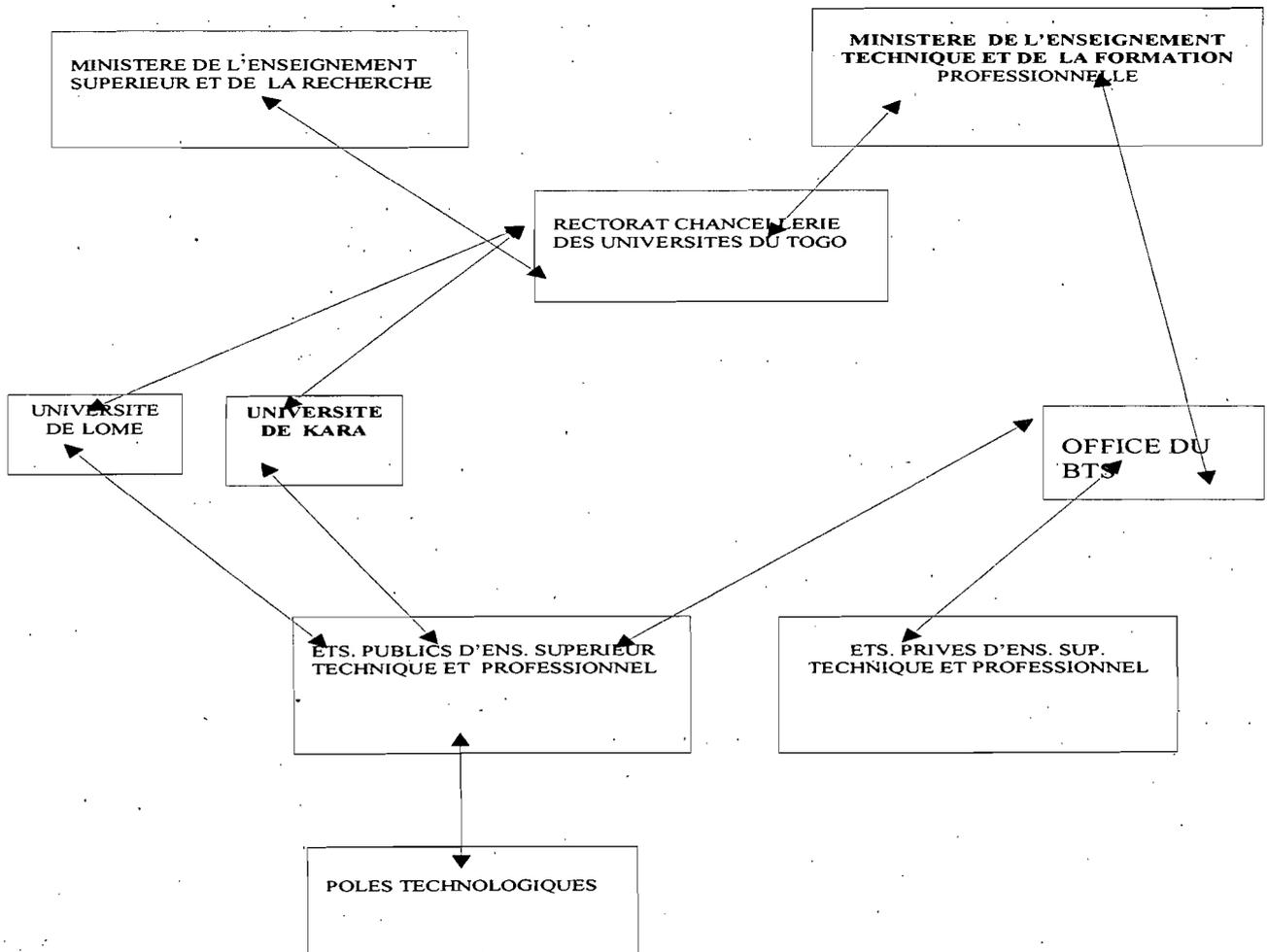
réétudier les conditions de cartouchage et les règlements des examens, d'harmoniser le système de notation, de renforcer le rôle et les pouvoirs des jurys d'examen quant aux procédures applicables et à la gestion administrative (FASEG, 1998).

Ces mesures nouvelles au plan interne de l'université doivent se coupler avec une décentralisation adéquate des foyers de décision. Cela constituera un réel atout pour la redynamisation du système d'enseignement supérieur auquel il faudrait associer une démocratisation effective des relations humaines à tous les échelons pour favoriser la critique et l'imagination créatrice. Ainsi, l'enseignement supérieur tendra peu à peu vers la formation de diplômés à l'esprit ouvert et assez spécialistes pour pouvoir explorer eux-mêmes le marché des besoins et créer les moyens de leur satisfaction (AKPABIE, 1990).

L'évolution du monde vers un environnement plus technologique recommande une adaptation des

structures de l'enseignement supérieur où les formations académiques et les formations professionnalisantes doivent s'inscrire dans une dynamique complémentaire de productivité pour un marché fondé sur l'économie du savoir. Les relations université-opérateurs économiques doivent s'inscrire dans une complémentarité permanente pour résoudre les problèmes de stages pratiques des étudiants, d'emplois ou d'assistance à la recherche d'opportunités. Dans le contexte national actuel où l'option a été faite pour une harmonisation des politiques économiques dans le cadre de la coopération régionale ou sous régionale, l'enseignement supérieur devra agir dans le sens de la mise en place des pôles d'excellence à vocation technologique dont les composantes peuvent être l'antenne nationale de l'UVA et les structures d'une véritable université de technologie (UT). Le schéma ci-après correspondrait à la nouvelle approche stratégique de l'enseignement supérieur au Togo dans ses structures opérationnelles :

APPROCHE DE STRUCTURE NOUVELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TOGO



C'est dans cette nouvelle vision que s'inscrit le plan stratégique quinquennal proposé par la présidence de l'université de Lomé (PSD/UL, 2004) dont les gammes d'actions concernent :

- l'efficience des structures administratives par la mise en place d'un nouvel organigramme de l'administration centrale et de mesures de redynamisation des établissements ;
- la modernisation de l'offre de formation notamment par l'adoption du système LMD (Licence/Maîtrise/Doctorat), la généralisation de l'enseignement modulaire et la création de nouvelles unités de formation ;
- le développement de la vocation à la recherche notamment par l'émergence et le renforcement des écoles doctorales et des structures d'appui à la recherche ;
- la recherche de l'adéquation de la formation aux réalités du terrain et aux besoins socio-économiques ;
- la promotion des acteurs de la formation que sont les enseignants, le personnel administratif, technique et de service, et les étudiants eux-mêmes ;
- l'amélioration des conditions de vie, d'études et de réussite des étudiants, les bénéficiaires de la formation ;
- le renforcement de la dimension internationale de l'université pour mieux s'intégrer dans les circuits de la mondialisation.

La réalisation du programme nécessitera des moyens importants mobilisables auprès de plusieurs sources locales et extérieures si l'on respecte un contrat de performance dûment négocié avec les autorités, si l'on se fixe des seuils de rentabilité avec des critères stricts d'évaluation, si le plan de carrière des enseignants est sous-tendu par une obligation de résultats dont les déterminants sont les travaux de recherche et les activités pédagogiques.

ANNEXE I
TEXTES FONDAMENTAUX DE L'UB – DECRETS

1. *Décret n° 70-156 du 14/09/1970, portant création de l'université du Bénin.*
2. *Décret n° 70-157 du 14 septembre 1970, portant création des écoles de droit et des sciences économiques, de médecine, des sciences des lettres, de l'institut universitaire de technologie de l'université du Bénin.*
3. *Décret n° 72-181/PR du 5 septembre 1972, portant création à l'université du Bénin des écoles supérieures d'agronomie ; de mécanique industrielle ; d'administration ; des techniques économiques, de gestion et de commerce ; de l'institut national des sciences de l'éducation.*
4. *Décret n° 72/182/PR du 5 septembre 1972, définissant les rapports entre l'ENS d'Atakpamé et l'INSE de l'université du Bénin.*
5. *Décret n° 72/183/PR du 5 septembre 1972 portant création à l'université du Bénin d'une direction des études et des programmes.*
6. *Décret n° 72/184/PR du 5 septembre 1972, portant création d'un conseil d'orientation scolaire de l'université du Bénin.*
7. *Décret n° 72/185/PR du 5 septembre 1972 fixant les attributions des écoles chargées de la formation des professeurs.*
8. *Décret n° 73-163 du 18 septembre 1973 réglant provisoirement la situation administrative du personnel enseignant de l'université du Bénin.*
9. *Décret n° 75-76/PR-MEN du 4 avril 1975, fixant le statut de l'université du Bénin.*
10. *Décret n° 78-25/PR du 22 février 1978, définissant les cycles d'études dans les établissements de l'université du Bénin.*

- | | |
|---|---|
| <p>11. Décret n°83-110 modifiant et complétant le décret n°75-76/PR-MEN du 4 avril 1975 fixant le statut de l'université du Bénin.</p> <p>12. Décret n° 88-162/PR du 29 septembre 1988 portant transformation d'écoles de l'Université du Bénin en facultés.</p> <p>13. Décret n° 91/79 du 14 mars 1991, réglant la situation administrative du personnel enseignant.</p> <p>14. Décret n° 91-186 du 16 juillet 1991, portant réajustement de la grille indiciaire du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.</p> <p>15. Décret n° 91-186 du 16 juillet 1991, instituant des indemnités pour le personnel enseignant de l'Université du Bénin.</p> <p>16. Décret n°91-187 du 16 juillet 1991 instituant des indemnités pour le personnel enseignant et assimilé de l'Université du Bénin.</p> | <p>portant obligation de service pour le personnel enseignant de l'université du Bénin.</p> <p>5. Arrêté n° 86/025/METFP du 19 août 1986, portant création d'une école supérieure de secrétariat de direction (ESSD).</p> <p>6. Arrêté n° 60/MENRS du 22 août 1988, portant création du centre de formation pour l'administration des entreprises – (CAE).</p> <p>7. Arrêté n° 67/MENRS du 26 septembre 1988 portant création d'un centre d'informatique à l'université du Bénin.</p> <p>8. Arrêté interministériel n° 75/MENRS-MSPASCF du 14 octobre 1988, portant création et organisation des cycles de spécialisation à la faculté de médecine de l'université du Bénin.</p> <p>9. Arrêté n° 89/022/METFP du 27 septembre 1989, portant création d'un brevet de technicien supérieur.</p> <p>10. Arrêté n° 0001/MENRS/METFP du 5 janvier 1990, portant création d'une direction de la planification et de la prospective à l'université du Bénin.</p> <p>11. Arrêté n° 033/MENRS/METFP du 17 avril 1991, portant mesures transitoires pour l'application du décret n° 75-76/PR-MEN.</p> |
|---|---|

ANNEXE 2
TEXTES FONDAMENTAUX DE L'UB – ARRÊTES MINISTERIELS ET INTERMINISTÉRIELS

- | | |
|--|--|
| <p>1. Arrêté n° 12/METQDRS/MEPDD du 06 mai 1982 portant équivalence du diplôme d'études générales universitaires.</p> <p>2. Arrêté n° 34/METQDRS-DES du 4 février 1983, fixant les conditions de renouvellement des bourses togolaises d'études supérieures.</p> <p>3. Arrêté n°21/METQD/RS du 13 juin 1984 portant application de décret n° 83-110 du 3 juin 1983 modifiant et complétant le décret n° 75-76/PR-MEN du 4 avril 1975 fixant le statut de l'université du Bénin.</p> <p>4. Arrêté n° 31/MENRS/UB du 17 juin 1985,</p> | <p>12. Arrêté n° 034/MENRS du 11 mars 1994, portant modalités d'exclusion des étudiants de l'Université pour insuffisance de travail.</p> <p>13. Arrêté n° 77/MENRS du 8 avril 1994 portant modalités d'application des dispositions du statut de l'université du Bénin réglant le recrutement des assistants.</p> |
|--|--|

ANNEXE 3
TEXTES FONDAMENTAUX DE L'UB – ARRÊTES RECTORAUX

1. Arrêté n° 05/72/UB/R du 27 septembre 1972, portant organisation des services comptables et financiers de l'université du Bénin.
2. Arrêté n° 10/UB/R/81 du 26 octobre 1981, portant création d'une direction des affaires académiques, de la scolarité et de la recherche scientifique à l'université du Bénin.
3. Arrêté n° 02 du 6 janvier 1983, relatif au dépôt des mémoires ou travaux présentés en soutenance en vue de la maîtrise.
4. Arrêté n° 08/UB-R/85 du 03 juillet 1985, instituant les indemnités représentatives de frais à l'occasion des voyages d'études ou de rechercher à l'étranger.
5. Arrêté n° 088/UB/R/88 du 03 février 1988, portant création et organisation des départements de l'école de médecine.
6. Arrêté n° 011/UB/R/88 du 17 octobre 1988, portant ouverture de filière de spécialisation : pédiatrie et chirurgie à la faculté de médecine de l'université du Bénin.
7. Arrêté n° 12/UB/R/88 du 15 novembre 1988, portant organisation de la sélection des candidats postulant l'inscription au diplôme d'études spécialisées à la faculté de médecine de Lomé.
8. Arrêté n° 015/UB/R/89 du 28 février 1989, fixant les taux horaires des indemnités de cours complémentaires.
9. Arrêté n° 019/UB/R/89 du 11 avril 1989 portant création de l'unité de recherche démographique (URD).
10. Arrêté n° 020/UB/R/89 du 11 avril 1989, portant création du conseil de l'unité de recherche démographique.
11. Arrêté n° 024/UB/R/89 du 26 juin 1989 fixant les prix à payer pour la délivrance de duplicata.
12. Arrêté n° 009/UB/R/89 du 07 juillet 1989, relatif à la création d'une commission universitaire de reconnaissance des études et certificats, diplômes, grades et titres.
13. Arrêté n° 025/UB/R/89 du 29 août 1989, portant création de la section «étudiant» de la mutuelle de l'université du Bénin.
14. Arrêté n° 06/UB/R/90 du 04 avril 1990, portant création des presses de l'université du Bénin.
15. Arrêté n° 08/UB/R/90 du 18 avril 1990, portant création de la mutuelle universitaire du Togo (MUTO).
16. Arrêté n° 13/UB/R/90 du 12 juillet 1990, instituant une distinction académique à l'université du Bénin.
17. Arrêté n° 12/UB/R/90 du 12 juillet 1990, instituant le doctorat honoris causa à l'université du Bénin.
18. Arrêté n° 0015/UB/R/90 du 23 août 1990, portant restructuration de l'IUT de santé et des sciences biologiques.
19. Arrêté n° 21/UB/R/90 du 12 décembre 1990, portant création et nomination des membres de la commission universitaire de la recherche scientifique.
20. Arrêté n° 02/UB/R/91 du 11 avril 1991, portant institution d'un code régissant les activités des associations à l'université du Bénin.
21. Arrêté n° 005/UB/R/ 91 du 16 avril 1991 portant création d'un conseil consultatif de la bibliothèque universitaire.

ANNEXE 4

TEXTES FONDAMENTAUX DE L'UB – DECISIONS

1. Décision n° 692/UB/R/SG du 20 septembre 1988, portant création et Organisation du Service Central des Archives de l'université du Bénin.
2. Décision n° 016/UB/R/89 du 2 mars 1989, organisant le diplôme supérieur de secré-

taire de direction.

tion des conditions pour être électeur et éligible.

3. *Décision n° 02/UB/R/SG/89 du 19 mai 1989, portant création d'une commission pour l'étude de la conservation des archives de l'université du Bénin.*

6. *Décision n° 003/UB/R 12 AOÛT 1993, relative aux activités de prestation de service de l'université du Bénin.*

4. *Décision n° 029/UB/R/89 du 20 septembre 1989, portant ouverture d'inscription aux divers doctorats.*

7. *Décision n° /UB/R/CD/93 du 13 octobre 1993 portant fermeture du département des études françaises et de son rattachement au département des lettres modernes.*

5. *Décision n° 006/UB/R/91 portant défini-*

ANNEXE 5

TEXTES FONDAMENTAUX DE L'UB – NOTES DE SERVICE

1- Note de Service n° 04/UB/R/SP/86 du 21 avril 1986, à l'attention de tout le personnel de l'université du Bénin.

2- Note de Service n° 065/UB/R/89 du 28 février 1989 à l'attention des doyens de facultés, directeurs d'écoles et d'instituts de l'université du Bénin.

3- Note de Service n° / du 11 septembre 1992, à l'attention des doyens de facultés, directeurs d'écoles et d'instituts.

4- Note de Service n° 006/UB/R/94 du 04 mars 1994 fixant les bases de calcul des charges d'enseignement obligatoires.

Rubriques	Effectifs (1)	Diplômé (2)	%
Etablissements			
F D D	2 2 2 7 7	6 8 2 1	3 0
P A S E G	2 5 9 1 9	6 6 1 5 (1)	2 5
F L E S H	3 5 1 9 7	1 0 7 3 4	3 0
F D S	1 2 3 5 3	2 1 3 4	1 7
F M M P	6 7 0 0	3 5 9	5
E S A	5 1 2	4 0 6	7 9
E N S I	2 8 1 5	3 8 5	1 3
E S T E B A	2 1 9 3	2 8 6	1 3
E A M	2 5 2 1	3 2 7	1 2
I N S E	1 0 6 5	2 6 5 (2)	2 4
E S S D	5 6 7	9 4	1 6
U I T - G	5 3 8	1 7 8	3 3
C I C - C A F M I C R O	3 5	3 5	1 0 0
F A D	N P E C	N P E C	N P E C
C a p a c i t é	N P E C	N P E C	N P E C
TOTAL	1 1 2 . 6 9 2	2 8 . 6 3 9	2 5 %

(1) Non compris les diplômés en maîtrise de 1971 à 75 et 83 ainsi que les DEUG 82.

(2) Licence, maîtrise uniquement ; sont exclus les certificats et autres attestations de formation.

NPEC SIGNIFIE NON PRIS EN COMPTE.

Source : DAAS, UB de 1970 à 1995, Presses de l'UB, Lomé 199

ANNEXE 7

RESULTATS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Années	1970	1995	Indice de croissance en 25 ans	
Type d'évaluation				
I.) Certificat d'études du premier degré				
Présents	12.126	74.629	6	
Admis	3.647	44.048	12	
• Brevet d'études du premier cycle				
Présents	940	29.746	32	
Admis	353	10.469	30	
III.) Baccalauréat 1^{ère} partie				
Présents	710	8.839	12	
Admis	273	4.068	15	
IV.) Baccalauréat 2^{ème} partie				
Présents	541	9.717	18	
Admis	298	2.393	8	28 %

ANNEXE 8

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE CROISSANCE UNIVERSITAIRE

Années	1970	1995
• Nombre d'établissements	5	14
• Nombre de programme d'enseignement	5	15
• Nombre d'institut de recherche	1	3
• Effectif des étudiants	845	10.995
• Effectif des enseignants	135	735 (1)
• Nombre de diplômés		
1. Cycle I DEUG <i>Licence</i>	172	989
2. Cycle II <i>Maîtrise</i>	110	1101
• Capacité d'accueil	57	927
3. Bibliothèque (en m ²)	90	2540
4. Amphithéâtres		
5. Cités et résidences (en lits)		
6. Restaurant	200	20.816
• Personnel administratif, technique et autres	1	1
	98	1292

(1) y compris les vacataires : 629 agents.

ANNEXE 9

EVOLUTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT
TOUS GRADES CONFONDUS

D = Non Disponible
NC = Non Connu

Établissements	Année		Coefficient de multiplication sur 25 ans
	1970/71	1994/95	
• FDD	ND	70	-
• FASEG	ND	28	-
• FLESH	24 (1)	111	5
• FDS	22	71	3
• FMMP	13 (2)	60	5
• ESA	1 (3)	65	65
• ENSI	ND	47	-
• ESTEBA	9 (4)	38	4
• EAM	33	86	2,6
• INSE	32 (5)	77	2,4
• ESSD	ND (6)	28	-
• IUT-G	ND (6)	37	-
• CAFMICRO	ND (7)	3	-
• IRD	ND (8)	14	-
• CFAD	NC	NC	-
TOTAL	135	735	5,4

(1,2,3) données de 1973 ; (4) données de 1971 ; (5) données de 1972 ; (6) début d'activités 1986 ; (7) début d'activités 1990 ; (8) début d'activité 1975

BIBLIOGRAPHIE

1. *AGBOBLI Edo Kodjo, Vingt ans avec le Général EYADEMA 1967-87 - Histoire économique du Togo, Editions Trévise pour le compte des NEA TOGO, Paris, 1987.*
2. *AGBODAN Mavor Michel et DOUGNA Paul Komi, Réflexions sur les problèmes d'emploi, Publication de l'association des gestionnaires et économistes du Togo, Lomé, 1992.*
3. *AKPABIE Kpakpo Ehli Claude, Incidences financières de la déperdition des effectifs à l'Université du Bénin, Presses de l'UB, Lomé, 1990.*
4. *BEDJA Koffi-Sa, Projets de fin d'études de 1989-90 - FL/GE-GC-GM, Presses de l'ENSI, Lomé, 1998.*
5. *BIGOU-LARE Nadédjo, Récapitulation des rapports soutenus à l'IUT de gestion depuis 1988, Laboratoire de l'IUT- gestion, Lomé, 1998.*
6. *CAMARA Boubaca, L'indicateur de progrès éducatif - indicateur synthétique pour le suivi de l'éducation, Unesco-Breda, Dakar, 1998.*
7. *CHENE Adèle, Le modèle de l'acquisition de compétences et la formation des personnes âgées International Review of Education, Publication de l'Institut de l'Unesco pour l'Education, Hambourg, 1995.*
8. *DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMI-*

- QUES ET DE LA SCOLARITE (DAAS), *Effectifs des étudiants inscrits par année d'études de 1973 à 1997*, Presses de l'UB, Lomé, s.d.
9. DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA SCOLARITE (DAAS), *Pour une meilleure gestion des Affaires académiques à l'UB*, Presses de l'UB, Lomé, 1996.
10. DOUGNA Komi Paul, *L'enseignement universitaire et l'emploi au Togo*, Presses de l'UB, Lomé, s.d.
11. ECOLE DES ASSISTANTS MEDICAUX (EAM), *liste des mémoires soutenus de 1975 à 1998*, Presses de l'UB, Lomé, s.d.
12. EDEEE Mawulikplimi, *Recueil des textes législatifs sur l'enseignement supérieur*, Presses de l'UB, Lomé, 1999.
13. ESACJ-ESTEG, *Répertoire des mémoires de maîtrises soutenus à l'UB de 1976 à 1978*, Presses de l'UB, Lomé, s.d.
1. ECOLE SUPERIEURE DE SECRETARIAT DE DIRECTION (ESSD), *Récapitulation des travaux de recherche depuis 1999*, Laboratoire ESSD, Lomé, s.d.
2. ECOLE SUPERIEURE DES TECHNIQUES BIOLOGIQUES ET ANIMALES (ESTEBA), *Ordre chronologique des soutenances des travaux de mémoires à l'IUT de santé de 1974 à 1997*, Presses de l'ESTEBA, Lomé, s.d.
3. FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG), *Procédures applicables et gestion administrative*, Lomé, 1998.
4. FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE, *Thèses soutenues de 1975 à 1995*, Presses de l'UB, Lomé, s.d.
5. F. Daté GBIKPI-BENISSAN et Adjo QUASHIE, *Les échecs à l'université du Bénin*, Laboratoire de pédagogie de l'INSE, Lomé, 1989
19. INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'EDUCATION (INSE), *Adaptation du système éducatif à l'environnement socio économique*, Presses de l'UB, Lomé, 1991.
20. JOHNSON Ampah, *Réflexion sur le développement de l'enseignement supérieur en Afrique francophone au sud du Sahara*, Publication du Club d'Afrique, Lomé, 1992.
21. KODJO K. L. Samuel, *Crise de l'université – crise de développement dans le contexte africain* in *Annales de l'UB – série Droit / Économie – tome XII*, Presses de l'UB, Lomé, 1994.
22. LEGENDRE Renald, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Editions Guérin-Eska, Montréal – Paris, 1993.
23. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, ET DU PLAN, *Premier plan de développement économique et social 1966-70*, Lomé, 1966
24. MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, *Deuxième plan de développement économique et social 1971-75*, Lomé, 1970.
25. MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES- MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, *Budget général et Budget d'investissement et d'équipement de 1975 à 1995*, Journal officiel de la République togolaise, Lomé, 1975 à 1995.
26. MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE, *L'UB en quelques mots*, Presses de l'UB ; Lomé, 1997.
27. MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE, *décret n° 66-93 du 12/5/1966 accordant autonomie financière au centre d'enseignement supérieur de Lomé*, J.O.R.T., Lomé, 1966.
28. MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE, *décret portant création d'écoles au sein de l'UB*, JORT, Lomé, 1970.
29. MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE, *arrêté n° 50/MENRS du 19/7/85 portant création de l'ENSI*, JORT, Lomé, 1985
30. MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE, *décret n° 88-182 du 29/9/1988 portant transformation d'écoles de l'UB en facultés*, JORT, Lomé, 1988.

31. OUIMINGA R. , *Textes réglementaires du CAMES*, Presses du CAMES, Ouagadougou, 1998.
 32. OUIMINGA R., *Conditions d'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES*, Presses du CAMES, Ouagadougou, 1998.
 33. PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE, *Loi n° 97-14 du 10/9/97 portant statuts des universités du Togo*, JORT, Lomé, 1997.
 34. PRÉSIDENCE UNIVERSITÉ DE LOMÉ, *Plan stratégique de développement 2004-2009*, Lomé, 2004.
 35. RECTORAT, *L'Université du Bénin de 1970 à 1995*, Presses de l'UB, Lomé, 1996
 36. RECTORAT, *Recueil des textes réglementaires de l'UB*, Presses de l'UB, Lomé, s.d.
 37. RECTORAT, *L'Université du Bénin de 1985 à 1994*, Presses de l'UB, Lomé, 1995.
 38. SOTED-IREDU, *Amélioration de l'efficacité interne du système éducatif*, Presses de la SOTED, Lomé, 1991.
 39. UNESCO, *Éducation Formation et-Emploi*, Presses de l'UNESCO, Paris, 1984.
 40. VOULE-FRITITI Marcel , *Visage de la politique togolaise en matière d'éducation de 1878 à nos jours*, Publication Togis pour le compte du MENR, Lomé, 1991.
-